

Le projet d'adduction d'eau potable de Keur Momar Sarr (KMS3) a pour objectif global de contribuer à accroître et à maintenir l'accès durable aux services en eau potable pour les populations vivant dans les zones urbaines et périurbaines au Sénégal. Plus spécifiquement, le projet devrait contribuer à

- ✚ L'augmentation de la capacité de production d'eau potable de 200 000 m³/jour (en jour de pointe) à l'horizon 2025 ;
- ✚ L'amélioration de la qualité de service d'eau potable à 500 000 personnes en 2020 et 1 000 000 personnes en 2025 ;
- ✚ Le raccordement au réseau de 610 000 personnes supplémentaires ;
- ✚ La disponibilité de l'eau potable de 6h à 24h dans les zones fortement déficitaires et de 20h à 24h en moyenne à Dakar et dans les zones desservies par le projet entre 2020 et 2025 ;
- ✚ L'accroissement de la sécurisation du système d'alimentation de l'agglomération Dakaroise avec une nouvelle ligne de transfert d'eau.

La mise en place de ce projet ambitieux et sa maîtrise par la SONES ne saurait être efficace sans un appui des bailleurs de fonds sur toutes ses composantes. Il est créé au sein de la SONES, une Unité de Gestion du Projet (UGP) dédiée, amenée à piloter le projet dans son ensemble afin d'en conserver la maîtrise et assurer le lien entre les différents acteurs. Le projet KMS3 comprend cinq composantes :

- Développement des infrastructures hydrauliques (travaux et équipements) ;
- Etudes, contrôle et supervision des travaux ;
- Renforcement de capacités ;
- Gestion du Projet ;
- Audit du projet.

Le **Cabinet EDE** intervient dans ce projet avec une **mission de suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des travaux** du volet distribution de KMS3 et de la station de pompage en ligne de Mékhé II.

Le PGES permet de mettre en œuvre les mesures d'atténuation et d'accompagnement des impacts potentiels relevés en phase de construction et d'exploitation des différents ouvrages du projet. Ce plan précise les responsables en charge de la mise en œuvre de ces mesures ainsi que de leur surveillance, du contrôle et du suivi. Il prévoit également les moyens de mise en œuvre des mesures ainsi indiquées.

Les activités assurées par le **Cabinet EDE** sont entre autres :

- S'assurer que les activités du projet sont entreprises en conformité avec toutes les exigences légales découlant du processus d'autorisation environnementale du projet ;
- S'assurer que les installations seront conçues et aménagées de façon à rencontrer et même, si possible, avoir de meilleures performances environnementales que celles prévues dans l'étude d'impact ;

- S'assurer que les engagements environnementaux du projet sont bien compris par le personnel de chantier et le personnel d'exploitation incluant les sous-contractants ;
- S'assurer que la politique environnementale du Sénégal est respectée pendant toute la durée de vie du projet.

Pour mener à bien cette mission, le **Cabinet EDE** mène des visites périodiques de chantier. Ces visites sont effectuées en collaboration avec différents profils d'experts (environnementaliste, socio-économiste, QHSE, forestier/paysager ...). En effet, ces visites de chantier permettent de contrôler/suivre la conformité réglementaire des activités des entreprises en charge des travaux et le niveau de respect des mesures édictées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale de chantier.